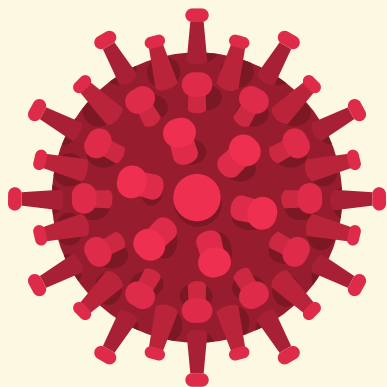
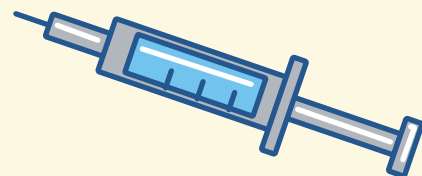


PAS D'OBLIGATION VACCINALE



Beaucoup d'entre vous se sont inquiétés de l'obligation vaccinale dans les crèches.



L'article 5 de la loi du 10 novembre vient mettre un terme à vos craintes.

Il n'y aura pas d'obligation vaccinale pour les agents au sein des établissements d'accueil du jeune enfant.

La CGT NMCA le réaffirme, elle est pour la vaccination et contre son obligation.

Notre syndicat sera toujours à votre écoute et continue de porter vos revendications !